

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2025

Le dix février deux-mil vingt-cinq à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.

Date de convocation : 31 janvier 2025 / Date d'affichage : 04 février 2025

Présents : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALLARI, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Loïc TARDY.

Absent(s) : Christine DOCHE, Serge PASSERAT.

Procuration(s) : Serge PASSERAT donne pouvoir à Loïc TARDY.

Secrétaire de séance : Laury CICLET

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal et élection du secrétaire de séance.
2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil municipal.
3. Subventions aux associations
4. Eau Potable - Tarifs de l'eau
5. CCUR - Modification n°5bis des statuts de la CC Usse et Rhône
6. RH - Création du tableau des emplois
7. Urba - Maire intéressé - Délégation de la compétence
8. Urba - Taxe d'aménagement
9. Voirie - Convention de déneigement
10. Bâtiment - Réfection du toit de l'école
11. Bâtiment - Réfection du toit de la mairie
12. Questions diverses.

1/ Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal et élection du secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2024 est approuvé et Laury CICLET est élue secrétaire de séance.

2/ Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil municipal par délibération n° 2020-38 du 07/09/2020 - (article L2122-22 du CGCT)

Article L2122-22 du CGCT – alinéa 4

Date	Mandat	Objet	Montant
06/12/24	565	11/11 + divers	172.32
09/01/25	4	2 sapins - Noel 2024	69.6
09/01/25	1	Bat + EP - 2025-01	7163.44
09/01/25	2	Carburant 54L + Ess 15L 24-12	117.47
04/02/25	55	Carburant 85L + Ess 21L 25-01	181.21
03/12/24	542	Carte de vœux 2024 (*304)	425.96
09/01/25	17	CCAS - Colis des anciens 2024	10.01
21/11/24	519	CCAS - repas anciens - Pouletsx10 24-06	160
04/02/25	56	Classeur x12 + Ramette x25 + Tampon*9 + divers	305.32
09/01/25	16	Clermontois - 8p - 260 exp - 24-12	391.01
04/02/25	58	Divers + vœux	125.38
14/11/24	514	Divers maire + siège adjoints 24-11	69
06/12/24	563	Ecole - adaptateur réseau Usbx2 +chargeurx2	124.8
04/02/25	57	Ecole - Cahiers + divers 25-01	394.33
09/01/25	23	Ecole - Cantine BAES	963.26
14/11/24	515	Ecole - création marche 24-11	19.89
26/11/24	535	Ecole - Engazonnement 325m2	1917
29/01/25	42	Ecole - Maquette *2 25-01	190
26/11/24	536	Ecole - Talus remise en état - 24-10	528
19/12/24	577	Eglise - Dépannage moteur cloche 24-12	225.6
03/12/24	543	Eglise - Extincteur supplémentaire	216.5

HAUTE-SAVOIE

22/11/24	530	Extincteurs x1 - 2023	187.52
14/11/24	496	Four à Pain - Evacuation et traitement des déchets	2419.1
14/11/24	489	four à pain - 2 balladeur Néon - 24-11	27.9
29/01/25	38	Fuel - Ecole (5000L) + Eglise (500L) 25-01	6391
21/11/24	518	Kangoo - 2 pneu 24-11	208
19/12/24	576	Kangoo - contrôle anti polutio	36
29/01/25	52	Maire - Imprimante CANON mb2150 25-01	119.9
29/01/25	41	Maire - Tampon mairie 25-01	29.45
29/01/25	40	Maire - Tampon Marianne 25-01	46.65
09/01/25	3	mairie - Divers secrétariat 24-12	0.68
19/12/24	572	mairie - Divers secrétariat 24-12	57.84
14/11/24	493	Mairie - Gerbe + coupe 11-11	120
29/01/25	45	mairie - Peinture secrétariat 25-01	1075.2
19/12/24	580	Repas de fin d'année - CM	456
09/01/25	15	repas fin d'année	113.63
09/01/25	18	repas fin d'année	74.92
03/12/24	540	Souffl STIHL - Entretien 24-11	327.46
14/11/24	490	STech - Chaussures + Parka + Veste 24-11	298
26/11/24	534	STech - divers 24-11	77.24
29/01/25	39	STech - divers 25-01	83.94
22/11/24	521	STech - Vetement + Déco Noël + Divers 24-11	13
29/01/25	46	Traiteur 11 nov 24	342
04/02/25	59	Vœux + Journée F à pain	130.14
29/01/25	47	Vœux 2024	53.29
22/11/24	529	Voirie - Entrée village (rte Roches) Balisex4	131.98
	Devis signé	Mairie - Certinomis - Certificat RGS	342
	Devis signé	voirie - Mermillod - Curage-Busage (Jouvent	1116
	Devis signé	Fleurissement - Primflors	493.02

Article L2122-22 du CGCT – alinéa 14

Numéro	Réception	Nature du bien	Décision	Date
DIA07407824X0004	31/12/2024	Maison d'habitation	NON PREEMPTION	08/01/2025

3/ Subventions aux associations

Monsieur Belmessikh, adjoint au Maire rappelle quelques principes régissant l'octroi de subventions et présente la demande de subvention exceptionnelle du FC de Frangy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association du Football Club de Frangy pour leur participation à un tournoi de football à Munich en Allemagne en juin 2025 pour un montant de 100 €.

4/ Eau Potable – Tarifs 2025-2026

Monsieur le maire rappelle que les tarifs de vente de l'eau aux habitants de Clermont non pas été augmentés depuis 2021, alors que le prix de vente aux communes par le Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine et Semine augmente chaque année et que pour l'année 2025, il s'élève à 1.4242 € TTC. Monsieur le maire rappelle les tarifs actuels et présente les tarifs pratiqués sur le territoire Usse et Rhône.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ADOPTE les tarifs du service de l'eau comme suit et DIT que ces nouveaux tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} août 2025, pour la période de facturation du 01/08/25 au 31/07/26.

Abonnement	52 €
Location du compteur	15 €
M3 - tranche de 0 à 250 m3	1.99 €
M3 - tranche à partir de 251m3	1.59 €

5/ CCUR - Modification n°5bis des statuts de la CC Usse et Rhône

Monsieur le maire informe les conseillers que la CCUR a dû, à la demande du Département et en accord avec le contrôle de légalité, faire un ajout à la modification n° 5 des statuts qui était en cours de validation pour prendre la compétence « Abattoir départemental »

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération sur cette modification n°5 qui reprend l'ensemble des points délibérés par le conseil communautaire du 11/06/24 et ajoute la compétence « Abattoir départemental » par délibération du conseil communautaire du 12/11/24 .

Le Maire donne lecture des statuts avec les modifications apportées par la modification n°5.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 4 voix pour et 4 abstentions (*Christian VERMELLE - Laury CICLET - Loïc TARDY - Serge PASSERAT*) ÉMET un avis favorable à la modification n°5 bis des statuts de la CC Usse et Rhône annexés à la présente délibération, conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT.

6/ RH - Création du tableau des emplois

Considérant que :

- les emplois de la collectivité sont créés par le conseil municipal. Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
- il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Considérant que le tableau des effectifs et des emplois de la commune n'a jamais été mis à jour.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial n° 2024-12-28 en date du 10 décembre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs au 1^{er} janvier 2025 :

- par suppression de tous les emplois de la collectivité au 01/01/25
- par la création des emplois effectivement pourvus dans la collectivité au 01/01/25 soit :
 - *1 emploi permanent de secrétaire général de mairie à temps non complet 30/35^{ème}
 - *1 emploi permanent d'agent d'accueil de l'agence postale à temps non complet 17.5/35^{ème}
 - *1 emploi permanent d'agent d'entretien communal à temps complet 35/35^{ème}
 - *1 emploi permanent d'agent de restauration à temps non complet 22.5/35^{ème} annualisé
 - *1 emploi permanent d'agent de ménage et de cantine à temps non complet 16.54/35^{ème} annualisé

7/ Urba - Maire intéressé - Délégation de la compétence

En application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « *Si le maire (...) est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune (...) désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.* »

Considérant que Monsieur VUARRIER Jérôme a déposé une demande de déclaration préalable référencée n° DP 074 078 24 X 0028, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance l'autorisation d'urbanisme à l'issue de la phase d'instruction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DESIGNER Monsieur DUNAND Geoffrey en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de l'autorisation d'urbanisme à l'issue de la phase d'instruction.

8/ Urba - Taxe d'aménagement

Le Maire expose les dispositions des articles 1635 *quater* A et suivants du code général des impôts disposant des modalités de fixation du taux de la taxe d'aménagement. Après avoir présenté les taux en vigueur sur le territoire Usse et Rhône, Monsieur le maire propose d'augmenter ce taux sur la commune de Clermont.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 2 voix pour, 2 abstentions (*Anne-Olivia CAVALLARI, Geoffrey DUNAND*) et 4 voix contre (*Laury CICLET - Philippe MONOD - Loïc TARDY - Serge PASSERAT*) REJETE la proposition d'augmentation du taux de la taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2026

9/ Voirie - Convention de déneigement (2025-2028)

Monsieur le maire rappelle que selon l'Article R 2122-8 du code de la commande publique : « *L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ou pour les lots dont le montant est inférieur à 40 000 € HT et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123-1. L'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.* »

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal des devis présentés par la SAS CL Aménagement sise à Rumilly et par Pascal Mermillod sis à Desingy pour la prestation de déneigement de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention triennale avec Pascal Mermillod pour un tarif mensuel d'immobilisation de 550 € HT et un tarif horaire de 80 € HT pour le déneigement et le salage de la voirie.

10/ Bâtiment - Réfection du toit de l'école

Monsieur le maire présente le projet de réfection du toit de l'école qui consiste notamment à remplacer la couverture du bâtiment de l'école primaire et réaliser des travaux d'isolation. Le coût estimatif des travaux s'élève à 80 000 €HT (96 000 € TTC)

Monsieur le maire rappelle que les marchés publics de travaux sont dispensés de publicité et de mise en concurrence préalables jusqu'à 100 000 € HT. Ce seuil s'applique jusqu'au 31 décembre 2025 inclus. (décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024)

Il informe les conseillers municipaux qu'il souhaite solliciter des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et du conseil régional en fonction de l'éligibilité de l'opération aux différents dispositifs d'aides publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le principe des travaux de réfection du toit de l'école pour un montant HT de 80 000€ et **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions pour cette opération.

11/ Bâtiment - Réfection du toit de la mairie

Monsieur le maire rappelle qu'en juillet 2023 un fort orage de grêle accompagné de puissantes rafales de vent a endommagé le toit du bâtiment mairie-salle polyvalente. Une déclaration de sinistre a été faite et l'expert mandaté par l'assurance a détecté la présence d'amiante sur les toitures. La proposition de règlement des indemnités transmise par l'assureur le 22 janvier dernier s'élève à 99 305.61 €

Monsieur le maire présente le projet de réfection du toit de la mairie qui consiste à procéder au remplacement de la couverture du bâtiment avec désamiantage et réaliser des travaux d'isolation. Le coût estimatif des travaux s'élève à 153 094 €HT (183 712 € TTC)

Monsieur le maire rappelle qu'un marché public de travaux dont le montant est situé entre 40 000 € HT et 5 538 000 € HT doit être passé, a minima, selon la procédure adaptée (MAPA). Il propose d'engager un prestataire pour la mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Il informe les conseillers municipaux qu'il souhaite solliciter des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et du conseil régional en fonction de l'éligibilité de l'opération aux différents dispositifs d'aides publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le principe des travaux de réfection du toit de la mairie pour un montant HT de 153094 €, **AUTORISE** le maire à solliciter des subventions et à rechercher un maître d'œuvre pour la réalisation de cette opération

12/ Questions diverses

- Finances : Le budget 2025 est en cours de préparation.
- Forêt : Réception de la proposition d'entretien 2025 des parcelles par l'ONF.
- Voirie : Problème de grilles d'égout qui claquent. Du caoutchouc est à remettre rue du centre.
- Bâtiment : Problème de chaudière à l'école, une intervention en urgence a eu lieu - Les translucides du préau de la salle polyvalente seront changer avant le printemps.
- Four à pain : Les travaux intérieurs avancent. Une réunion publique sera organisée.
- Ordures Ménagères : Pour le respect de tous, nous demandons à chacun de déposer ses sacs poubelle dans les conteneurs dédiés. Il est inadmissible de trouver des sacs au sol sur les anciennes zones.
- Cantine : Une 3^{ème} personne serait la bienvenue et un poste d'agent de cantine est toujours à pourvoir pour le bon fonctionnement du service.
- Voirie : La zone 30 est peu respectée par les automobilistes. Toutefois, la proposition d'étudier la mise en place de ralentisseurs est rejetée
- Panneau pocket : 142 personnes ont téléchargé l'application.

Séance levée à 21h10

Liste des délibérations

N°	Objet	Vote
D 25-01	Subvention aux associations (FC Frangy)	Approuvée
D 25-02	Eau potable - Tarifs 2025-2026	Approuvée
D 25-03	CCUR - Modification des statuts n°5 Bis	Approuvée
D 25-04	RH - Tableau des emplois et des effectifs 01-01-25	Approuvée
D 25-05	Urba - Maire intéressé - Délégation de la compétence	Approuvée
D 25-06	Urba - Taxe d'aménagement	Rejetée
D 25-07	Voirie - Convention de déneigement	Approuvée
D 25-08	Bâtiment école - Réfection du toit - Projet et demandes de subventions	Approuvée
D 25-09	Bâtiment mairie - Réfection du toit - Projet et demandes de subventions	Approuvée

Procès-verbal validé lors de la séance du conseil municipal du 10 mars 2025

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET



Le Maire,
Christian VERMELLE